

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction de la politique
des ressources humaines

Bureau de la réglementation
et de la fonction militaire

**Arrêté du 31 décembre 2014 relatif aux chaînes de notation des militaires
de la gendarmerie nationale pour la campagne de notation de l'année 2015**

NOR : INTJ1431369A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

En application de l'article R.4135-3 du code de la défense, le présent arrêté définit les chaînes de notation applicables aux militaires de la gendarmerie nationale affectés au sein des formations suivantes:

- formations territoriales constituant la gendarmerie départementale;
- formations constituant la gendarmerie mobile;s
- formations spécialisées;
- formations prévôtales;
- groupe d'intervention de la gendarmerie nationale;
- garde républicaine;
- secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur.

Article 2

1° Les chaînes de notation applicables aux officiers de la gendarmerie nationale sont définies, en fonction de leur affectation, à l'annexe I.

2° Les chaînes de notation applicables aux sous-officiers de la gendarmerie nationale et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale sont définies, en fonction de leur affectation, à l'annexe II.

Article 3

Sont abrogés:

- l'arrêté du 7 février 2014 relatif à la notation des militaires de la gendarmerie nationale au sein de la région de gendarmerie de Lorraine, gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est, de la région de gendarmerie d'Alsace, de la région de gendarmerie de Bourgogne, de la région de gendarmerie de Champagne-Ardenne et de la région de gendarmerie de Franche-Comté (NOR : INTJ1403235A);
- l'arrêté du 13 février 2014 relatif aux chaînes de notation des militaires de la gendarmerie nationale (NOR : INTJ1403256A).

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 décembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
P. MAZY

SOMMAIRE

ANNEXE I. – CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

PARTIE 1. – Chaînes applicables aux officiers d'active

- CHAPITRE 1^{ER}. – *Gendarmerie départementale*
- CHAPITRE 2. – *Gendarmerie mobile*
- CHAPITRE 3. – *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale)*
- CHAPITRE 4. – *État-major de la région de gendarmerie d'Île-de-France*
- CHAPITRE 5. – *Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)*
- CHAPITRE 6. – *Gendarmerie outre-mer*
- CHAPITRE 7. – *Gendarmeries spécialisées*
- CHAPITRE 8. – *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*
- CHAPITRE 9. – *Garde républicaine (GR)*
- CHAPITRE 10. – *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*
- CHAPITRE 11. – *Force de gendarmerie européenne (FGE)*

PARTIE 2. – Chaînes de notation applicables aux officiers de réserve

PARTIE 3. – Officiers mandatés pour la concertation

ANNEXE II. – CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE

PARTIE 1. – Chaînes de notation applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés ;
- sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN)

- CHAPITRE 1^{ER}. – *Gendarmerie départementale*
- CHAPITRE 2. – *Gendarmerie mobile*
- CHAPITRE 3. – *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale)*
- CHAPITRE 4. – *État-major de la région de gendarmerie d'Île-de-France*
- CHAPITRE 5. – *Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)*
- CHAPITRE 6. – *Gendarmerie outre-mer*
- CHAPITRE 7. – *Gendarmeries spécialisées*
- CHAPITRE 8. – *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*
- CHAPITRE 9. – *Garde républicaine (GR)*
- CHAPITRE 10. – *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*

PARTIE 2. – Chaînes de notation applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme (non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement) ;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale

- CHAPITRE 1^{ER}. – *Gendarmerie départementale*
- CHAPITRE 2. – *Gendarmerie mobile*
- CHAPITRE 3. – *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale)*
- CHAPITRE 4. – *État-major de la région de gendarmerie d'Île-de-France*
- CHAPITRE 5. – *Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)*
- CHAPITRE 6. – *Gendarmerie outre-mer*
- CHAPITRE 7. – *Gendarmeries spécialisées*
- CHAPITRE 8. – *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*
- CHAPITRE 9. – *Garde républicaine (GR)*
- CHAPITRE 10. – *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*

PARTIE 3. – Chaînes de notation applicables aux militaires de réserve

PARTIE 4. – Chaînes de notation applicables aux sous-officiers mandatés pour la concertation

ANNEXE I

CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX OFFICIERS
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

PARTIE 1

Chaînes applicables aux officiers d'active

CHAPITRE 1^{ER}

Gendarmerie départementale

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Groupement de gendarmerie départementale (GGD)				
Commandant de GGD	–	–	–	Commandant de région
Commandant en second et officiers directement rattachés au commandant de GGD	–	–	–	Commandant de GGD (1)
Officiers commandant les unités directement rattachées au commandant de GGD	–	–	–	Commandant de GGD (2)
Officiers affectés dans les unités directement rattachées au commandant de GGD	–	Commandant de l'unité (3) (4)	–	Commandant de GGD (2)
Section de recherches (SR)				
Commandant de SR	–	–	–	Commandant de région
Officiers affectés en SR	–	–	–	Commandant de SR
Groupe d'intervention régional (GIR)				
Commandant de GIR	–	–	–	Commandant de région
Commandant de GIR adjoint (5)	Commandant du GIR	–	–	Commandant de région
Officiers d'un GIR placé auprès d'une SR	–	–	–	Commandant de la SR
Officiers d'un GIR placé auprès d'un SRPJ	Autorité d'emploi	–	–	Commandant du GIR (6)
Section d'appui judiciaire (SAJ)				
Officier commandant la SAJ	–	–	–	Commandant de région
Officiers affectés au sein de la SAJ	–	–	–	Commandant de la SAJ
Peloton de gendarmerie de montagne (PGM) et peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) directement rattachés à un commandant de région				
Commandant de PGM ou PGHM	–	–	–	Commandant de région
Autres officiers	–	–	–	Commandant de PGM ou PGHM
Centre de coopération policière et douanière (CCPD)				
Officiers du CCPD	Préfet du département de rattachement	–	–	Commandant de région
Compagnie fluviale directement rattachée à un commandant de région				
Commandant de compagnie	–	–	–	Commandant de région
Autres officiers	–	–	–	Commandant de compagnie
CSAG implantés en RGIF				
Chefs de CSAG	–	–	–	Commandant de groupement
(1) Pour le groupement situé au chef-lieu d'une région non zonale, lire: le commandant de région, commandant le groupement de gendarmerie départementale. (2) Pour le groupement situé au chef-lieu d'une région non zonale, lire: le commandant de région en second, commandant en second de groupement de gendarmerie départementale. (3) Si l'unité existe en organisation. (4) Compagnie, EDSR, PGHM (à l'exception de la Corse), PGM, PSPG, BDRIJ, CORG, SSIC, GSRH, BPDJ, etc. (5) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie nationale. (6) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie nationale. À défaut, lire commandant du GIR adjoint ou l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé du GIR.				

CHAPITRE 2

Gendarmerie mobile

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Groupement de gendarmerie mobile (GGM) ou groupement de blindés de la gendarmerie nationale (GBGM)				
Commandant de GGM ou du GBGM	-	-	-	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité
Commandant en second et officiers directement rattachés au commandant de GGM ou GBGM	-	-	-	Commandant de GGM ou GBGM
Officiers commandant les unités directement rattachées au commandant de GGM ou GBGM (1)	-	-	-	Commandant de GGM ou GBGM
Autres officiers affectés dans les unités directement rattachées au commandant de GGM ou GBGM (1)	-	Commandant d'escadron ou d'unité assimilée	-	Commandant de GGM ou GBGM
(1) Pour les officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).				

CHAPITRE 3

État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant de région de gendarmerie	-	-	-	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second de région de gendarmerie	-	-	-	Commandant de région
Officiers directement rattachés au commandant de région	-	-	-	Commandant de région
Chef de cabinet, de bureau, de centre, ou d'unité assimilée, directement rattaché(e) au commandant de région	-	-	-	Commandant de région
Officiers affectés au sein d'un cabinet, d'un bureau, d'un centre ou d'une unité assimilée directement rattaché(e) au commandant de région	-	-	-	Chef de cabinet, de bureau, de centre ou de l'unité assimilée
Division des opérations / Division de l'appui opérationnel				
Chef de division	-	-	-	Commandant de région
Officiers directement rattachés au chef de division	-	-	-	Chef de division
Officiers de liaison, détachés, affectés hors périmètre gendarmerie nationale (1)	Autorité d'emploi	Chef de la division considérée	-	Commandant de région
Chef de bureau au sein d'une division	-	-	-	Chef de division
Officiers des bureaux	-	-	-	Chef de bureau
(1) Notamment les services zonaux et territoriaux de renseignement territorial (SZRT, SRRT).				

CHAPITRE 4

État-major de la région de gendarmerie d'Île-de-France

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant de région de gendarmerie	-	-	-	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second de région de gendarmerie	-	-	-	Commandant de région
Officiers directement rattachés au commandant de région	-	-	-	Commandant de région
Bureau unique du logement (BUL)				
Chef du BUL	-	-	-	Commandant de région
Officiers du BUL	-	-	-	Chef du BUL

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Cabinet communication				
Chef du cabinet	–	–	–	Commandant de région
Officiers du cabinet	–	–	–	Chef du cabinet
Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (CORG)				
Chef du CORG	–	–	–	Commandant de région
Officiers du CORG	–	–	–	Chef du CORG
État-major				
Chef d'état-major	–	–	–	Commandant de région
Officiers chargés de projets et autres officiers directement rattachés au chef d'état-major	–	–	–	Chef d'état-major
Chef de bureau	–	Chef d'état-major	–	Commandant de région
Officiers des bureaux	–	–	–	Chef de bureau

CHAPITRE 5

Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Officiers affectés au sein d'un SGAMI	Autorité d'emploi (1)	–	–	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité (2)
Centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAG)				
Chefs de CSAG	Autorité d'emploi (1)	–	–	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement du CSAG
(1) Qu'elle soit civile ou militaire (exemple : préfet SGAMI, directeur, chef de bureau, etc.). Établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi. (2) Lire commandant de région pour le secrétaire général adjoint, les chargés de mission et directeurs.				

CHAPITRE 6

Gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant de la gendarmerie outre-mer	–	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second	–	–	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Officiers directement rattachés au commandant de la gendarmerie outre-mer (1)	–	–	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Cabinet communication				
Chef de cabinet	–	–	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Officiers du cabinet	–	–	–	Chef de cabinet
État-major				
Chef d'état-major	–	–	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Chef de bureau	–	Chef d'état-major	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Officiers des bureaux	–	–	–	Chef de bureau
Groupement des opérations extérieures (GOPEX)				
Officiers du GOPEX	Autorité d'emploi	–	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandement territorial de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)				
Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)	-	-	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Commandant en second du COMGEND (2)	-	-	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Officiers directement rattachés au commandant territorial de la gendarmerie outre-mer (3)	-	-	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
État-major				
Chef d'état-major	-	-	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Chef de bureau		Chef d'état-major	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Officiers des bureaux	-	Chef de bureau	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Unités rattachées au COMGEND				
Officiers commandant les unités rattachées au COMGEND	-	-	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Officiers affectés dans les unités rattachées au COMGEND	-	Commandant de compagnie ou unité assimilée	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Centre international de formation anti-drogue de Fort-de-France (CIFAD)				
Directeur du CIFAD ou adjoint au directeur lorsque ce dernier est un officier de la police nationale	-	-	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Officiers affectés au CIFAD, commandé par un officier de la police nationale	-	-	-	Adjoint au directeur du CIFAD (4)
Officiers affectés au CIFAD, commandé par un officier de gendarmerie	-	-	-	Directeur du CIFAD
Antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants de Fort-de-France (OCRTIS)				
Directeur de l'antenne OCRTIS à Fort-de-France	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique	-	Sous-directeur de la police judiciaire
Adjoint au directeur de l'antenne OCRTIS lorsque l'antenne est commandée par un fonctionnaire de la police nationale	Directeur de l'antenne	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique	-	Sous-directeur de la police judiciaire
Officiers affectés à l'antenne OCRTIS de Fort-de-France, commandée par un fonctionnaire de la police nationale	Directeur de l'antenne	-	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Officiers affectés à l'antenne OCRTIS de Fort-de-France, commandée par un officier de gendarmerie	-	-	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Chef de l'antenne OCRTIS de Saint-Martin	Directeur de l'antenne de l'OCRTIS de Fort-de-France	Commandant territorial de la gendarmerie de Guadeloupe	-	Sous-directeur de la police judiciaire
Situations particulières				
Ambassade de France à Alger	Ambassadeur	-	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense de Guyane à Cayenne	-	-	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Guyane
Directeur du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre	-	-	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Guadeloupe
Officiers du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre	-	-	-	Directeur du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre
(1) Chargé de mission, section du pilotage, de l'évaluation et du contrôle de gestion. (2) S'il existe. (3) Officier adjoint chargé de la police judiciaire, officier adjoint chargé du renseignement, officier adjoint chargé de la sécurité et de la circulation routière. (4) S'il existe. À défaut, l'officier de gendarmerie le plus ancien dans le grade le plus élevé du CIFAD.				

CHAPITRE 7

Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Gendarmerie de l'air				
Commandant de la gendarmerie de l'air	–	Chef d'état-major de l'armée de l'air	–	Major général de la gendarmerie nationale
Chef d'état-major	–	–	–	Commandant de la gendarmerie de l'air
Officiers d'état-major	–	–	–	Chef d'état-major
Commandant de section de recherches	–	–	–	Commandant de la gendarmerie de l'air
Officiers affectés à la SR	–	–	–	Commandant de SR
Commandant de groupement	–	–	–	Commandant de la gendarmerie de l'air
Autres officiers du groupement	–	Commandant de compagnie (1)	–	Commandant de groupement
Gendarmerie maritime				
Commandant de la gendarmerie maritime	–	Chef d'état-major de la marine	–	Major général de la gendarmerie nationale
Commandant en second	–	–	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers d'état-major	–	–	–	Commandant en second de la gendarmerie maritime
Commandant de section de recherches (SR)	–	–	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers affectés à la SR	–	–	–	Commandant de SR
Commandant de groupement	Autorité maritime d'emploi	–	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers commandant les unités directement rattachées au GGMAR	–	–	–	Commandant de groupement
Autres officiers du groupement	–	Commandant de compagnie (1)	–	Commandant de groupement
Commandant du peloton de gendarmerie maritime de Paris	–	–	–	Commandant en second de la gendarmerie maritime
Commandant de bâtiment outre-mer	–	Autorité d'emploi	–	Commandant en second de la gendarmerie maritime
Commandant du centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGM)	–	Commandant en second	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers adjoints au commandant du CNIGM	–	–	–	Commandant du CNIGM
Gendarmerie de l'armement				
Commandant de la gendarmerie de l'armement	–	Directeur technique	–	Major général de la gendarmerie nationale
Chef d'état-major – Autres officiers de l'état-major	–	–	–	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Officiers commandant de compagnie de gendarmerie de l'armement et chef de groupe de protection	–	–	–	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Autres officiers affectés dans les unités directement rattachées au commandant de la gendarmerie de l'armement	–	Commandant d'unité (1)	–	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Commandant de section de recherches (SR)	–	–	–	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Officiers affectés à la SR	–	–	–	Commandant de SR

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Gendarmerie des transports aériens				
Commandant de la GTA	-	-	-	Major général de la gendarmerie nationale
Officier adjoint au commandant de la GTA – Chef d'état-major – Autres officiers directement rattachés au commandant de la GTA (2)	-	-	-	Commandant de la GTA
Officiers d'état-major	-	-	-	Chef d'état-major
Commandant de groupement	-	-	-	Commandant de la GTA
Officier commandant d'unité rattachée au GGTA				Commandant de GGTA
Autres officiers du groupement	-	Commandant de compagnie (1)	-	Commandant de groupement
Commandant de la section de recherches des transports aériens	-	-	-	Commandant de la GTA
Officiers affectés en SR	-	-	-	Commandant de SR
Officiers affectés au sein d'une unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA) située en outre-mer	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer	-	Commandant de la GTA
Officier de liaison à la cellule du risque au sein de la direction générale de l'aviation civile	Autorité d'emploi	-	-	Commandant de la GTA
Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)				
Commandant du CFAGN	-	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Major général de la gendarmerie nationale
Officiers rattachés directement au CFAGN	-	-	-	Commandant du CFAGN
Commandant du groupement d'instruction (GI) ou du groupement de maintien en condition opérationnelle (GMCO)	-	-	-	Commandant du CFAGN
Officiers du GI et du GMCO	-	-	-	Commandant du GI ou GMCO
Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant de région	-	-	Commandant du CFAGN
Commandant des sections aériennes et officiers qui y sont affectés	-	-	-	Commandant de groupement des forces aériennes
Commandant d'une section aérienne outre-mer	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer	-	Commandant du CFAGN
Officiers affectés dans une section aérienne outre-mer	-	-	-	Commandant de la section aérienne
Commandant de détachement gendarmerie à l'école d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT)	-	-	-	Commandant du groupement d'instruction
Officiers affectés au détachement gendarmerie à l'EAALAT	-	-	-	Commandant du groupement d'instruction
Officiers affectés à la direction de la sécurité aéronautique d'Etat (DSAE)	-	Autorité d'emploi	-	Commandant du CFAGN
Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)				
Commandant la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (3)	-	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense	-	Major général de la gendarmerie nationale
Autres officiers	-	-	-	Commandant de la GSAN
(1) S'il existe. (2) Cabinet de communication, contrôle de gestion. (3) L'inspecteur des armements nucléaires est informé de la notation attribuée au commandant de la GSAN (cf. note n° 24.467 MA/MC du 12 juillet 1965).				

CHAPITRE 8

Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant du GIGN	–	–	–	Major général de la gendarmerie nationale
Officiers placés pour emploi au GSPR	–	Commandant du GSPR	–	Commandant du GIGN
Commandant en second – Chefs d'état-major (EMOPS – EMAS) – Chef d'une force – Officiers de l'état-major commandement	–	–	–	Commandant du GIGN
Chef du bureau soutien opérationnel (BSO) et du bureau des ressources humaines (BRH)	–	Chef de l'état-major de l'administration et de soutien	–	Commandant du GIGN
Officiers des forces – Officiers de l'état-major opérationnel – Officiers du BSO, du BRH	–	Chef de la force ou chef EMOPS ou chef EMAS (1)	–	Commandant du GIGN

(1) Selon le rattachement organique du noté.

CHAPITRE 9

Garde républicaine (GR)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant en second (1)	–	–	–	Commandant de la garde républicaine
Autres officiers directement rattachés au commandant de la GR (2)	–	–	–	Commandant de la garde républicaine
Chef d'état-major	–	–	–	Commandant de la garde républicaine
Adjoint au chef d'état-major	–	Chef d'état-major	–	Commandant de la garde républicaine
Chef de bureau et officiers des bureaux	–	–	–	Chef d'état-major
Régiment				
Commandant de régiment	–	–	–	Commandant de la garde républicaine
Commandant en second	–	–	–	Commandant de régiment
Officiers directement rattachés au commandant de régiment	–	–	–	Commandant de régiment
Officiers commandant les unités directement rattachées au commandant de régiment (3)	–	–	–	Commandant de régiment
Autres officiers affectés dans les unités directement rattachées au commandant de régiment (3)	–	Commandant d'escadron ou de compagnie	–	Commandant de régiment
Orchestres et chœur de l'armée française				
Chef des orchestres, chef du chœur de l'armée française et administrateur-régisseur des formations musicales	–	–	–	Commandant de la garde républicaine
Officiers servant aux orchestres de la garde républicaine ou au chœur de l'armée française, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	–	–	Commandant de la garde républicaine
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant servant aux orchestres de la garde républicaine ou au chœur de l'armée française	–	–	–	Administrateur-régisseur des formations musicales

(1) Si le commandant en second est un officier général, le commandant de la garde républicaine devient le notateur 1^{er} échelon, le DGGN étant notateur juridique.
 (2) Cabinet, contrôle de gestion, section communication, compagnie de transports et liaison, etc.
 (3) Escadron, compagnie, peloton de GAV, centre d'instruction de la cavalerie, musique de la GR, etc.

CHAPITRE 10

Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant de la gendarmerie prévôtale	–	–	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au sein des unités du commandement de la gendarmerie prévôtale	–	–	–	Commandant de la gendarmerie prévôtale

CHAPITRE 11

Force de gendarmerie européenne (FGE)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	2 ^E ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant de la force de gendarmerie européenne (1)	Autorité d'emploi	Directeur des opérations et de l'emploi	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Officiers de la force de gendarmerie européenne	Autorité d'emploi	–	–	Commandant de la FGE (2)

(1) Si le commandant de la FGE est français.

(2) S'il est français. À défaut, lire le sous-directeur de la défense et de l'ordre public et de la protection.

PARTIE 2

Chaînes de notation applicables aux officiers de réserve

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Région de gendarmerie zonale et non zonale		
Conseiller réserve auprès du commandant de région (1)	–	Commandant de région (2)
État-major de région zonale de réserve (EMRZR) ou état-major régional de gendarmerie de réserve (EMRGR)	–	Chef de la division de l'appui opérationnel ou chef d'état-major
Gendarmerie départementale		
État-major de groupement de gendarmerie départementale de réserve (EMGGDR)	–	Commandant de groupement (3)
Compagnie de réserve de gendarmerie départementale (CRGD) (4)	–	Commandant de groupement (3)
Gendarmerie mobile		
État-major de groupement de gendarmerie mobile de réserve (EMGGMR)	–	Commandant de groupement
Escadron de réserve de gendarmerie mobile (ERGM)	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie mobile (5)
Centre de planification et de gestion de crise (CPGC)	–	Commandant du CPGC
Garde républicaine		
État-major de la garde républicaine de réserve (EMGRR)	–	Chef d'état-major
Compagnie des transports et liaisons de la garde républicaine de réserve (CTLGRR)	–	Commandant de la garde républicaine
Compagnie du 1 ^{er} régiment d'infanterie de la garde républicaine de réserve (C1RIGRR)	–	Commandant en second du régiment
Compagnie du 2 ^e régiment d'infanterie de la garde républicaine de réserve (C2RIGRR)	–	Commandant en second du régiment
Compagnie du régiment de cavalerie de la garde républicaine de réserve (CRCGRR)	–	Commandant en second du régiment
Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale		
Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale de réserve (GIGNR)	–	Commandant du GIGN
Gendarmeries des transports aériens		
État-major de la gendarmerie des transports aériens de réserve (EMGTAR)	–	Chef d'état-major
Groupe de commandement de la gendarmerie des transports aériens de réserve (GCGTAR)	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie des transports aériens (5)
Compagnie de réserve de la gendarmerie des transports aériens (CRGTA)	–	Commandant de compagnie de la gendarmerie des transports aériens
Gendarmerie de l'armement		
État-major de la gendarmerie de l'armement de réserve (EMGARMR)	–	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Éléments de réserve en renfort des structures d'active	–	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Gendarmerie maritime		
Élément de réserve du groupe de commandement de groupement de la gendarmerie maritime	–	Commandant en second de la gendarmerie maritime (5)
Élément de réserve du groupe commandement du groupement	–	Commandant de groupement
Peloton de réserve de surveillance et d'intervention	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie maritime (5)
Élément de réserve en renfort des structures d'active	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie maritime (5)
Élément de réserve en renfort des structures d'active du centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGMAR)	–	Commandant du centre
Gendarmerie de l'air		
Élément de réserve de l'état-major	–	Chef d'état-major
Élément de réserve du groupe de commandement groupement	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie de l'air (5)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Gendarmerie outre-mer		
Conseiller réserve auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
État-major du commandement de la gendarmerie outre-mer de réserve (ÉMCGOMR)	–	Chef d'état-major CGOM
État-major du commandement territorial de la gendarmerie d'outre-mer de réserve (ÉMCOMGENDR)	–	Commandant territorial de la gendarmerie d'outre-mer
Compagnie de réserve de gendarmerie départementale du COMGEND (CRGDCOMGEND) (4)	–	Commandant territorial de la gendarmerie d'outre-mer
(1) Que la région soit zonale ou non zonale. (2) Lire commandant de région, commandant du groupement chef-lieu d'implantation de la région de gendarmerie le cas échéant. (3) Pour un groupement chef-lieu d'implantation de la région de gendarmerie, lire le commandant de région en second, commandant en second de groupement chef-lieu d'implantation de la région de gendarmerie correspondante. (4) Lire « compagnie de réserve territoriale » à compter de l'entrée en vigueur des nouveaux textes d'organisation. (5) S'il existe. À défaut, lire officier 1 ^{er} adjoint.		

PARTIE 3

Officiers mandatés pour la concertation

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Conseiller « concertation » et vice-conseiller	–	Commandant de la formation administrative auprès de laquelle le conseiller et le vice-conseiller sont institués

ANNEXE II

CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE

PARTIE 1

- Chaînes de notation applicables aux :**
- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés;
 - SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement;
 - sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN)

CHAPITRE 1^{er}

Gendarmerie départementale

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Groupe d'intervention régional (GIR)	–	Commandant de section de recherches (1)
Unités directement rattachées à un groupement (2)	Commandant en second (3)	Commandant de groupement (4)
Unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie (6)	Commandant de groupement (4)
Unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	Commandant de l'EDSR	Commandant de groupement (4)
Peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et peloton de gendarmerie de montagne (PGM)	Commandant de peloton	Commandant de groupement (4) (5)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG)	Commandant de peloton	Commandant de groupement (4)
Peloton de sécurité et d'appui	Commandant de peloton	Chef de la division de l'appui opérationnel
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de région d'affectation
Militaires affectés à la section d'appui judiciaire (SAJ)	–	Commandant de la SAJ
Compagnie fluviale directement rattachée à un commandant de région	–	Commandant de compagnie
Brigade fluviale ou nautique rattachée à un commandant de groupement	Autorité d'emploi (7)	Commandant de groupement (4)

(1) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par le commandant du GIR, que le GIR soit commandé par une autorité de gendarmerie ou de police. Dans ce dernier cas, l'appréciation est portée sur une fiche d'appréciation de référence n° 651.4.042 sur laquelle les mentions « Officier » seront remplacées par les mentions « Sous-officier ». Lorsque le GIR est commandé par un officier de gendarmerie, l'appréciation est portée sur un imprimé « feuille de notation » de référence n° 651.4.004.

(2) Chaîne applicable aux militaires affectés au groupement de gendarmerie interdépartemental de Paris.

(3) S'il existe. À défaut, lire officier 1^{er} adjoint.

(4) Pour un groupement situé au chef-lieu de la région non zonale, lire: le commandant de région en second, commandant en second du groupement chef-lieu d'implantation de la région de gendarmerie correspondante.

(5) Pour la région de gendarmerie de Corse, le notateur juridique est le commandant de région.

(6) Lire commandant de groupement pour le territoire de Belfort.

(7) Le cas échéant.

CHAPITRE 2

Gendarmerie mobile

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Groupe de commandement de groupement	Commandant en second (1)	Commandant de groupement
Escadron – Peloton – Cercle (2)	Commandant d'escadron, de peloton, de cercle	Commandant de groupement
Musique de la gendarmerie mobile	Chef de la formation	Commandant de groupement
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité considérée

(1) S'il existe. À défaut, lire officier 1^{er} adjoint.
 (2) Pour les sous-officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).

CHAPITRE 3

État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de région	–	Chef de section (1)
Cabinet communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet (1)
Division des opérations / Division de l'appui opérationnel		
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	Chef de section (2)	Chef de division
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'un pôle (3)	–	Chef de bureau ou de pôle
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)	Chef du CCPD	Commandant de région
Militaires affectés en dehors des situations prévues <i>supra</i>	Autorité d'emploi (4)	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel (5)

(1) Si c'est un officier ou un fonctionnaire de catégorie A. À défaut, lire le commandant de région.
 (2) S'il existe.
 (3) Dont les militaires affectés au sein d'un détachement d'appui technique zonal (DATZ) ou d'un détachement d'appui technique décentralisé (DATD).
 (4) Qu'elle soit civile ou militaire.
 (5) Pour les militaires affectés au centre régional d'information et de coordination routière (CRICR), au centre de formation linguistique commun (CFLC – zone Est), lire commandant de région.

CHAPITRE 4

État-major de la région de gendarmerie d'Île-de-France

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de région	–	Chef de section (1)
Bureau unique du logement (BUL)		
Militaires affectés au BUL	Chef de section (2)	Chef de bureau
Cabinet communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet (1)
Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (CORG)		
Militaires affectés au CORG	–	Chef du CORG (1)
État-major		
Militaires affectés auprès du chef d'état-major	Chef de section (2)	Chef d'état-major
Militaires affectés au sein d'un bureau	–	Chef de bureau
Centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAG)		
Chef d'atelier du CSAG et militaires affectés au sein du CSAG	–	Commandant de groupement

(1) Si c'est un officier ou un fonctionnaire de catégorie A. À défaut, lire le commandant de région.
 (2) S'il existe.

CHAPITRE 5

Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au sein d'un SGAMI	Autorité d'emploi (1)	–	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité
Centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAGN) / Détachement atelier automobile police nationale (DAAPN)			
Chef d'atelier du CSAG ou du DAAPN	–	Directeur de l'équipement et de la logistique du SGAMI de la région de rattachement	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement
Militaires affectés au sein d'un CSAG ou d'un DAAPN	–	Chef du CSAG ou du DAAPN (2)	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement
(1) Établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi. (2) S'il est militaire.			

CHAPITRE 6

Gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
CGOM		
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)	–	Commandant du CGOM
Cabinet de communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet (1)
État-major		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du CGOM	–	Chef d'état-major du CGOM
Militaires affectés au sein d'un bureau	Chef de bureau	Chef d'état-major du CGOM
Groupement des opérations extérieures (GOPEX)		
Militaires affectés au GOPEX	–	Chef d'état-major du CGOM (2)
Commandement territorial de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)		
Unités directement rattachées à un commandement territorial de la gendarmerie outre-mer	Commandant de l'unité	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du COMGEND	–	Chef d'état-major du COMGEND
Militaires affectés au sein d'un bureau	Chef de bureau	Chef d'état-major du COMGEND
Centre médical	Médecin-chef	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Unités rattachées à un EDSR	Commandant de l'EDSR	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Section de recherches (SR)	Commandant de la SR	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Groupe d'intervention régional (GIR)	Commandant de la SR	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants à Fort-de-France (OCRTIS)	Commandant de la SR (3)	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Centre international de formation anti-drogue (CIFAD)	Directeur CIFAD (4)	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Commandant d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer	Commandant de la GTA
Unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Groupe de peloton mobile, peloton mobile ou PGHM	Commandant de groupe ou de peloton	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Direction mixte des travaux en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
(1) Si c'est un officier. À défaut, lire le commandant du CGOM. (2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par le chef de gendarmerie. (3) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi. (4) S'il est militaire. À défaut, directeur adjoint.		

CHAPITRE 7

Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Gendarmerie de l'air		
État-major (BRH – BER – BBS)	Chef de bureau	Chef d'état-major
État-major (section commandement)	Chef de la section commandement (1)	Chef d'état-major
Section de recherches	–	Commandant de la section de recherches
État-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	Commandant en second	Commandant de groupement
Unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement
Brigade de gendarmerie de l'air outre-mer ou à l'étranger	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie de l'air
Groupe de protection	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie de l'air
Gendarmerie maritime		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	–	Commandant de la gendarmerie maritime
État-major (secrétariat – section – bureau)	Chef de bureau (1)	Commandant en second (2)
Section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Groupe de commandement de groupement	Commandant en second (2)	Commandant de groupement
Groupe d'exploitation des renseignements opérationnels maritimes (GEROM)	–	Commandant de groupement
Unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement
Peloton de gendarmerie maritime de Paris	Commandant de peloton	Commandant de la gendarmerie maritime
Unités navigantes métropole	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Commandant de groupement
Unités navigantes outre-mer	Officier commandant du bâtiment ou à défaut autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Brigade outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Unité prévôtale	Chef du détachement prévôtal	Commandant de la gendarmerie maritime
Centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	Chef du centre	Commandant de la gendarmerie maritime
Antenne de l'OCRTIS à Fort-de-France	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Gendarmerie de l'armement		
État-major (secrétariat – section – bureau)	Chef de bureau	Chef d'état-major
Section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Groupe de protection	Chef de groupe	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Gendarmerie des transports aériens (GTA)		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	–	Commandant de la GTA
État-major (section – bureau)	Chef de bureau (1)	Chef d'état-major
Section de recherches	–	Commandant de la section de recherches
État-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	Commandant en second (2)	Commandant de groupement
Unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement
Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)		
Formation aérienne métropole	Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant du CFAGN
Formation aérienne outre-mer	Commandant de section	Commandant du CFAGN
Groupement des forces aériennes	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN
Groupement instruction – Groupement de maintien en condition opérationnelle	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN
Groupe de commandement CFAGN	Commandant en second	Commandant du CFAGN
École d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (ÉAALAT)	Commandant du groupement instruction	Commandant du CFAGN

Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)		
État-major (secrétariat – section)	–	Commandant de la GSAN
Antenne	Chef de l'antenne	Commandant de la GSAN
(1) S'il existe. (2) S'il existe. À défaut lire officier 1 ^{er} adjoint.		

CHAPITRE 8

Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	Commandant en second	Commandant du GIGN
Militaires placés pour emploi au GSPR	Commandant du GSPR (1)	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein d'une force	Chef de la force (2)	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel	Chef d'état-major opérationnel	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major d'administration et de soutien	Chef d'état-major d'administration et de soutien	Commandant du GIGN
(1) En matière d'avancement, le fusionnement 1 ^{er} degré est effectué par le chef du détachement gendarmerie GSPR. (2) Selon le rattachement organique du noté.		

CHAPITRE 9

Garde républicaine (GR)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	–	Commandant de la garde républicaine
Service de santé	Médecin-chef	Commandant de la garde républicaine
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au sein de la compagnie de transports et liaisons	Commandant de compagnie	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au sein de la section communication	Chef de section	Commandant de la garde républicaine
État-major de la garde républicaine		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	–	Chef d'état-major de la garde républicaine
État-major de la garde républicaine	Chef de bureau (1)	Chef d'état-major de la garde républicaine
Régiment d'infanterie		
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	–	Commandant de régiment
Escadron, compagnie, détachement Élysée, peloton de GAV	Commandant d'escadron, de compagnie, de détachement ou de peloton	Commandant de régiment
Musique de la garde républicaine	Chef de formation	Commandant de régiment
Cercles mixtes directement rattachés au commandant de régiment	–	Commandant de régiment
Régiment de cavalerie		
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	–	Commandant de régiment
Escadron ou centre d'instruction de cavalerie	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment
Orchestres et chœur de l'armée française		
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	–	Administrateur-régisseur des formations musicales
Orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	Administrateur-régisseur des formations musicales	Commandant de la garde républicaine
(1) S'il existe.		

CHAPITRE 10

Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Section commandement	–	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Bureau	Chef de bureau	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Unités prévôtales	Commandant d'unité	Commandant de la gendarmerie prévôtale

PARTIE 2

- Chaînes de notation applicables aux :**
 – **SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement;**
 – **volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale**

CHAPITRE 1^{er}

Gendarmerie départementale

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Groupe d'intervention régional (GIR)	–	Commandant de section de recherches (1)
Unités directement rattachées à un groupement (2)	–	Commandant en second (3)
Unités rattachées à une compagnie	–	Commandant de compagnie (4)
Unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	–	Commandant de l'EDSR
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie, un EDSR ou un PGHM	–	Commandant de compagnie, EDSR ou PGHM (5)
Peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et peloton de gendarmerie de montagne (PGM)	–	Commandant de peloton
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG)	–	Commandant de peloton
Peloton de sécurité et d'appui	–	Commandant de peloton
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de région d'affectation
Militaires affectés à la section d'appui judiciaire (SAJ)	–	Commandant de la SAJ
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie, un EDSR ou un PGHM	–	Commandant de compagnie, EDSR ou PGHM (3)
Compagnie fluviale directement rattachée à un commandant de région	–	Commandant de compagnie
Brigade fluviale ou nautique directement rattachée à un commandant de groupement	Autorité d'emploi (6)	Commandant de groupement (7)

(1) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par le commandant du GIR, que le GIR soit commandé par une autorité de gendarmerie ou de police. Dans ce dernier cas, l'appréciation est portée sur une fiche d'appréciation de référence n° 651.4.042 sur laquelle les mentions « Officier » seront remplacées par les mentions « Sous-officier ». Lorsque le GIR est commandé par un officier de gendarmerie, l'appréciation est portée sur un imprimé « feuille de notation » de référence n° 651.4.004.
 (2) Chaîne applicable aux militaires affectés au groupement de gendarmerie interdépartemental de Paris.
 (3) S'il existe. À défaut lire officier 1^{er} adjoint.
 (4) Pour le territoire de Belfort, ces militaires sont notés à un seul degré de notation à savoir par le commandant de groupement.
 (5) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.
 (6) Le cas échéant.
 (7) Pour un groupement situé au chef-lieu de la région non zonale, lire: le commandant de région en second, commandant en second du groupement chef-lieu d'implantation de la région de gendarmerie correspondante.

CHAPITRE 2

Gendarmerie mobile

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Groupe de commandement de groupement	–	Commandant en second (1)
Escadron – Peloton – Cercle (2)	–	Commandant d'escadron, de peloton, de cercle
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à un escadron	–	Commandant d'escadron (3)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés au peloton de renfort extérieur	–	Commandant de peloton (3)
Musique de la gendarmerie mobile	–	Chef de la formation
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité

(1) S'il existe. À défaut, lire officier 1^{er} adjoint.
 (2) Pour les sous-officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).
 (3) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.

CHAPITRE 3

État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de région	–	Chef de section (1)
Cabinet communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet (1)
Division des opérations / Division de l'appui opérationnel		
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	Chef de section (2)	Chef de division
Militaires affectés au sein d'un pôle ou d'un bureau	–	Chef de pôle ou de bureau
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)	–	Chef du CCPD
Militaires affectés en dehors des situations prévues <i>supra</i>	Autorité d'emploi (3)	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel (4)
(1) Si c'est un officier ou un fonctionnaire de catégorie A. À défaut, lire le commandant de région. (2) S'il existe. (3) Qu'elle soit civile ou militaire. (4) Pour les militaires affectés au centre régional d'information et de coordination routière (CRICR), au centre de formation linguistique commun (CFLC – zone Est), lire commandant de région.		

CHAPITRE 4

État-major de la région de gendarmerie d'Île-de-France

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de région	–	Chef de section (1)
Bureau unique du logement (BUL)		
Militaires affectés au BUL	Chef de section (2)	Chef de bureau
Cabinet communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet (1)
Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (CORG)		
Militaires affectés au CORG	–	Chef du CORG (1)
État-major		
Militaires affectés auprès du chef d'état-major	–	Chef d'état-major
Militaires affectés au sein d'un bureau	–	Chef de bureau
(1) Si c'est un officier ou un fonctionnaire de catégorie A. À défaut, lire le commandant de région. (2) S'il existe.		

CHAPITRE 5

Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au sein d'un SGAMI	Autorité d'emploi (1)	–	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité
Centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAGN) / Détachement atelier automobile police nationale (DAAPN)			
Militaires affectés au sein d'un CSAG ou d'un DAAPN	–	–	Chef du CSAG ou du DAAPN (2)
(1) Établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi. (2) S'il est militaire. À défaut, lire le chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement.			

CHAPITRE 6

Gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
CGOM		
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)	–	Commandant du CGOM
Cabinet de communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet (1)
État-major		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du CGOM	–	Chef d'état-major du CGOM
Militaires affectés au sein d'un bureau	–	Chef de bureau
Groupement des opérations extérieures (GOPEX)		
Militaires affectés au GOPEX	–	Chef d'état-major du CGOM (2)
Commandement territorial de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)		
Unités directement rattachées à un commandement territorial de la gendarmerie outre-mer	–	Commandant de l'unité
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du COMGEND	–	Chef d'état-major du COMGEND
Militaires affectés au sein d'un bureau	–	Chef de bureau
Centre médical	Médecin-chef	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Unités rattachées à une compagnie	–	Commandant de compagnie
Unités rattachées à un EDSR	–	Commandant de l'EDSR
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie ou un EDSR	–	Commandant de compagnie ou d'EDSR (3)
Section de recherches (SR)	–	Commandant de la SR
Groupe d'intervention régional (GIR)	–	Commandant de la SR
Antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRDIS)	–	Commandant de la SR (3)
Antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants à Fort-de-France (OCRDIS)	–	Commandant de la SR (3)
Centre international de formation anti-drogue (CIFAD)	–	Directeur CIFAD (4)
Commandant d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer	Commandant de la GTA
Unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Groupe de peloton mobile, peloton mobile ou PGHM	–	Commandant de groupe ou de peloton
Direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Direction mixte des travaux en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
(1) Si c'est un officier. À défaut, lire le commandant du CGOM. (2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par le chef de gendarmerie. (3) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi. (4) S'il est militaire. À défaut, directeur adjoint.		

CHAPITRE 7

Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Gendarmerie de l'air		
État-major (BRH – BER – BBS)	–	Chef de bureau
État-major (section commandement)	–	Chef de la section commandement (1)
Section de recherches	–	Commandant de la section de recherches
État-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	–	Commandant en second
Unités rattachées à une compagnie	–	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie ou à un groupement	–	Commandant de compagnie ou commandant en second de groupement (2)
Brigade de gendarmerie de l'air outre-mer ou à l'étranger	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie de l'air
Groupe de protection	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie de l'air
Gendarmerie maritime		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	–	Commandant de la gendarmerie maritime
État-major (secrétariat – section – bureau)	–	Chef de bureau (1)
Section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Groupe de commandement de groupement	–	Commandant en second (3)
Groupe d'exploitation des renseignements opérationnels maritimes (GEROM)	–	Commandant de groupement
Unités rattachées à une compagnie	–	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	–	Commandant de compagnie (2)
Peloton de gendarmerie maritime de Paris	–	Commandant de peloton
Unités navigantes métropole	–	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie
Brigade outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Antenne de l'OCRTIS à Fort-de-France	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Unité prévôtale	–	Chef du détachement prévôtal
Centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	–	Chef du centre
Unités navigantes outre-mer	Officier commandant du bâtiment ou à défaut autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Gendarmerie de l'armement		
État-major (secrétariat – section – bureau)	–	Chef de bureau (1)
Section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Groupe de protection	–	Chef de groupe
Unités rattachées à une compagnie	–	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	–	Commandant de compagnie (2)
Gendarmerie des transports aériens (GTA)		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	–	Commandant de la GTA
État-major (section – bureau)	–	Chef de bureau (1)
Section de recherches	–	Commandant de la section de recherches
État-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	–	Commandant en second (3)
Unités rattachées à une compagnie	–	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	–	Commandant de compagnie (2)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)		
Formation aérienne métropole	–	Commandant de groupement des forces aériennes
Formation aérienne outre-mer	–	Commandant de section
Groupement des forces aériennes	–	Commandant de groupement
Groupement instruction – Groupement de maintien en condition opérationnelle	–	Commandant de groupement
Groupe de commandement CFAGN	–	Commandant en second
École d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT)	–	Commandant du groupement instruction
Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)		
État-major (secrétariat – section)	–	Commandant de la GSAN
Antenne	–	Commandant de l'antenne
(1) S'il existe. À défaut, lire chef d'état-major. (2) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi. (3) S'il existe. À défaut, lire officier 1 ^{er} adjoint.		

CHAPITRE 8

Gruppe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	Commandant en second	Commandant du GIGN
Militaires placés pour emploi au GSPR	Commandant du GSPR (1)	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein d'une force	Chef de la force (2)	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel	Chef d'état-major opérationnel	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major d'administration et de soutien	Chef d'état-major d'administration et de soutien	Commandant du GIGN
(1) En matière d'avancement, le fusionnement 1 ^{er} degré est effectué par le chef du détachement gendarmerie GSPR. (2) Selon le rattachement organique du noté.		

CHAPITRE 9

Garde républicaine (GR)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	–	Commandant de la garde républicaine
Service de santé	Médecin-chef	Commandant de la garde républicaine
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au sein de la compagnie de transports et liaisons	–	Commandant de compagnie
Militaires affectés au sein de la section communication	–	Chef de section
État-major de la garde républicaine		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	–	Chef d'état-major de la garde républicaine
État-major de la garde républicaine	–	Chef de bureau (1)
Régiment d'infanterie		
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	–	Commandant de régiment
Escadron, compagnie, détachement Élysée, peloton de GAV	–	Commandant d'escadron, de compagnie, de détachement ou de peloton
Musique de la garde républicaine	Chef de formation	Chef de formation
Cercles mixtes directement rattachés au commandant de régiment	–	Commandant de régiment
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à un escadron, compagnie, cercle mixte, musique de la garde républicaine	–	Commandant d'escadron, de compagnie, du cercle mixte ou de la musique (2)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Régiment de cavalerie		
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	–	Commandant de régiment
Escadron ou centre d'instruction de cavalerie	–	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à un escadron ou au centre d'instruction	–	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction
Orchestres et chœur de l'armée française		
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	–	Administrateur-régisseur des formations musicales
Orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	–	Administrateur-régisseur des formations musicales
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés aux orchestres ou au chœur de l'armée française	–	Administrateur-régisseur des formations musicales
(1) S'il existe. (2) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.		

CHAPITRE 10

Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Section commandement	–	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Bureau	–	Chef de bureau
Unités prévôtales	–	Commandant d'unité

PARTIE 3

Chaînes de notation applicables aux militaires de réserve

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Région de gendarmerie zonale et non zonale		
État-major de région zonale de réserve (ÉMRZR) ou état-major régional de gendarmerie de réserve (EMRGR)	–	Chef de la division de l'appui opérationnel ou chef d'état-major
Gendarmerie départementale		
État-major de groupement de gendarmerie départementale de réserve (EMGGDR)	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale (1)
Compagnie de réserve de gendarmerie départementale (CRGD) (2)	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale (1)
Gendarmerie mobile		
État-major de groupement de gendarmerie mobile de réserve (EMGGMR)	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie mobile (1)
Escadron de réserve de gendarmerie mobile (ERGM)	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie mobile (1)
Centre de planification et de gestion de crise (CPGC)	–	Commandant du CPGC
Garde républicaine		
État-major de la garde républicaine de réserve (ÉMGRR)	–	Chef d'état-major
Compagnie des transports et liaisons de la garde républicaine de réserve (CTLGRR)	–	Commandant de la garde républicaine
Compagnie du 1 ^{er} régiment d'infanterie de la garde républicaine de réserve (C1RIGRR)	–	Commandant en second du régiment
Compagnie du 2 ^e régiment d'infanterie de la garde républicaine de réserve (C2RIGRR)	–	Commandant en second du régiment
Compagnie du régiment de cavalerie de la garde républicaine de réserve (CRCGRR)	–	Commandant en second du régiment
Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale		
Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale de réserve (GIGNR)	–	Commandant du GIGN
Gendarmeries des transports aériens		
État-major de la gendarmerie des transports aériens de réserve (EMGTAR)	–	Chef d'état-major
Groupe de commandement de la gendarmerie des transports aériens de réserve (GCGTAR)	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie des transports aériens (1)
Compagnie de réserve de la gendarmerie des transports aériens (CRGTA)	–	Commandant de compagnie de la gendarmerie des transports aériens
Gendarmerie de l'armement		
Élément de réserve de la gendarmerie de l'armement	–	Chef d'état-major de la gendarmerie de l'armement
Élément de réserve de la compagnie de gendarmerie de l'armement	–	Commandant de compagnie
Peloton de réserve de la gendarmerie de l'armement	–	Commandant de compagnie
Gendarmerie maritime		
Élément de réserve du groupe de commandement de groupement de la gendarmerie maritime	–	Commandant en second de la gendarmerie maritime (1)
Élément de réserve du groupe de commandement groupement	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie maritime (1)
Peloton de réserve de surveillance et d'intervention	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie maritime (1)
Élément de réserve en renfort des structures d'active	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie maritime (1)
Élément de réserve en renfort des structures d'active du centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGMAR)	–	Commandant du centre
Élément de réserve en renfort des structures d'active des unités outre-mer	–	Commandant en second de la gendarmerie maritime (1)
Gendarmerie de l'air		
Élément de réserve de la gendarmerie de l'état-major	–	Chef d'état-major
Élément de réserve du groupe de commandement groupement	–	Commandant en second du groupement de gendarmerie de l'air (1)
Élément de réserve du groupe de commandement compagnie	–	Commandant de compagnie
Élément de réserve de brigade	–	Commandant de compagnie

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Gendarmerie outre-mer		
État-major du commandement de la gendarmerie outre-mer de réserve (ÉMCGOMR)	–	Chef d'état-major CGOM
État-major du commandement territorial de la gendarmerie d'outre-mer de réserve (ÉMCOMGENDR)	–	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer
Compagnie de réserve de gendarmerie départementale du COMGEND (CRGD COMGEND) (2)	–	Commandant territorial en second de la gendarmerie d'outre-mer
(1) S'il existe. À défaut, lire officier 1 ^{er} adjoint. (2) Lire « compagnie de réserve territoriale » à compter de l'entrée en vigueur des nouveaux textes d'organisation.		

PARTIE 4

**Chaînes de notation applicables aux sous-officiers mandatés
pour la concertation**

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Président du personnel militaire (PPM) ou vice-président du personnel militaire	Autorité auprès de laquelle le PPM et le vice-PPM sont institués (1)	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure (2)
Référent (2)	–	Autorité auprès de laquelle le référent est institué
Conseiller « concertation » et vice-conseiller	–	Autorité auprès de laquelle le conseiller et le vice-conseiller sont institués
(1) Les PPM et vice-PPM institués au sein d'un état-major de groupement (ou équivalent) sont notés par les autorités qui suivent : – 1 ^{er} échelon : commandant en second s'il existe, à défaut lire adjoint ; – notateur juridique : commandant de groupement (ou équivalent). (2) Le vice-référent est noté en sa qualité de PPM ou de vice-PPM.		